

---

**Présidence : Belgique****618ème SEANCE PLENIERE DU CONSEIL**1. Date : Jeudi 6 juillet 2006

Ouverture : 10 h 10

Clôture : 12 h 15

2. Président : M. B. de Crombrughe3. Sujets examinés – Déclarations – Décisions/documents adoptés :

Point 1 de l'ordre du jour : BUREAU DE L'OSCE A EREVAN

Chef du Bureau de l'OSCE à Erevan (PC.FR/17/06 OSCE+), Finlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, pays de l'Association européenne de libre-échange, membre de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/708/06), Fédération de Russie (PC.DEL/716/06 OSCE+), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/713/06), Arménie, Président

Point 2 de l'ordre du jour : RAPPORT DU REPRESENTANT PERSONNEL DU  
PRESIDENT EN EXERCICE POUR L'ARTICLE IV  
DE L'ACCORD DE PAIX DE DAYTON, LE  
GENERAL DE BRIGADE C. SAMPAOLO

Représentant personnel du Président en exercice pour l'Article IV de l'Accord de paix de Dayton (CIO.GAL/125/06/Corr.1 OSCE+), Finlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine,

souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/710/06), Fédération de Russie,  
Président

Point 3 de l'ordre du jour : PRESENTATION PAR LE VERIFICATEUR  
EXTERIEUR DE L'OSCE DU RAPPORT D'AUDIT  
SUR LES ETATS FINANCIERS DE 2005

Vérificateur extérieur, Finlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; les pays candidats, à savoir la Croatie, l'ex-République yougoslave de Macédoine et la Turquie ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; ainsi que la Moldavie et l'Ukraine, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/709/06), Fédération de Russie (PC.DEL/717/06 OSCE+), Norvège (PC.DEL/712/06), Etats-Unis d'Amérique (PC.DEL/718/06), Président

Point 4 de l'ordre du jour : AFFAIRES COURANTES

- a) *Amendements à la loi sur les médias au Kazakhstan* : Finlande-Union européenne (les pays adhérents, à savoir la Bulgarie et la Roumanie ; la Croatie et l'ex-République yougoslave de Macédoine, pays candidats ; l'Albanie, la Bosnie-Herzégovine et la Serbie, pays du processus de stabilisation et d'association et pays candidats potentiels ; l'Islande, le Liechtenstein et la Norvège, pays de l'Association européenne de libre-échange, membres de l'Espace économique européen ; ainsi que la Moldavie, souscrivent à cette déclaration) (PC.DEL/707/06/Corr.1), Kazakhstan, Turquie
- b) *Affaire de l'Union des journalistes du Tadjikistan* : Tadjikistan
- c) *Abolition de la peine de mort en Ouzbékistan* : Ouzbékistan
- d) *Mission d'établissement des faits sur les incendies dans le Haut-Karabakh* : Président, Azerbaïdjan, Arménie

Point 5 de l'ordre du jour : DECISION SUR LE THEME, LA STRUCTURE ET  
LES MODALITES D'ORGANISATION DE LA  
QUINZIEME REUNION DU FORUM  
ECONOMIQUE

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 735 (PC.DEC/735) sur le thème, la structure et les modalités d'organisation de la quinzième Réunion du Forum économique ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Point 6 de l'ordre du jour : DECISION SUR L'ORDRE DU JOUR ET LES  
MODALITES D'ORGANISATION DU SEMINAIRE  
MEDITERRANEEN DE 2006

Président

**Décision** : Le Conseil permanent a adopté la Décision No 736 (PC.DEC/736) sur l'ordre du jour et les modalités d'organisation du Séminaire méditerranéen de 2006 ; le texte de cette décision est joint en annexe au présent journal.

Israël (partenaire méditerranéen pour la coopération)

Point 7 de l'ordre du jour : RAPPORT SUR LES ACTIVITES DU PRESIDENT  
EN EXERCICE

- a) *Ouverture de la Mission de l'OSCE au Monténégro* : Président
- b) *Participation du Président en exercice à la quinzième session annuelle de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE* : Président

Point 8 de l'ordre du jour : RAPPORT DU SECRETAIRE GENERAL

- a) *Négociations sur les modalités d'organisation des activités du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ouzbékistan* : Secrétaire général
- b) *Réunion tripartite annuelle entre l'ONU, l'OSCE et le Conseil de l'Europe, tenue à Genève (Suisse), le 5 juillet 2006* : Secrétaire général
- c) *Atelier sur la coopération transfrontalière, tenu à Dubrovnik (Croatie), les 5 et 6 juillet 2006* : Secrétaire général

Point 9 de l'ordre du jour : QUESTIONS DIVERSES

- a) *Conférence sur le trafic de drogue, tenue à Moscou* : Fédération de Russie (PC.DEL/711/06), Kazakhstan, Biélorussie, Turquie, Kirghizistan
- b) *Séance renforcée du Conseil permanent prévue le 20 juillet 2006* : Président

4. Prochaine séance :

Jeudi 13 juillet 2006, à 10 heures, Neuer Saal